



**#TEMPSDESMEMOIRES 2026**  
**Sous le signe des 25 ans de la loi Taubira**  
**DOSSIER DE PRESSE**

**1<sup>er</sup> avril 2026**



**Contact Presse FME :**

Armelle CHATELIER, Responsable communication  
[communication@fondationesclavage.org](mailto:communication@fondationesclavage.org) - 06 88 17 68 25

# Sommaire Temps des Mémoires – 25 ans de la loi Taubira

1. Editorial par Jean-Marc Ayrault, Président de la fondation
2. La circulaire du Premier Ministre aux préfets et aux recteurs au sujet des commémorations 2026
3. Rappel des dates de commémoration liées à l'histoire de l'esclavage
4. Le Temps des Mémoires 2026
5. Qu'est-ce que la loi Taubira ?
6. La FME et la résolution de l'ONU sur l'esclavage plus grave crime contre l'humanité
7. Un logo et un visuel pour les 25 ans de la loi Taubira
8. Biographie de Christiane Taubira
9. Calendrier des activités du Temps des Mémoires 2026
10. Les 25 ans de la loi Taubira dans les musées et les archives
11. 25-26 avril : Lancement du Temps des Mémoires 2026 à l'Hôtel de la Marine : 25 ans de la Loi Taubira
12. « Une loi pour mémoire » : le documentaire des 25 ans sur France Télévisions
13. La FME et le MNHI pour les 25 ans de la loi Taubira
14. La 5<sup>ème</sup> édition du festival « Esclavage & Cinéma : 25 ans de la loi Taubira » avec le musée du quai Branly- Jacques Chirac
15. La 4<sup>ème</sup> Finale du concours d'éloquence de la FME avec les Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance le 23 juin
16. CONFLUENCES : artistes, créatrices et créateurs de contenus à l'Hôtel de la Marine
17. Partenariats médias avec Outremer360° et L'Étincelle Média
18. Le Mémorial des victimes de l'esclavage du jardin du Trocadéro

## ANNEXES

### textes, documents et archives autour de la loi Taubira

1. Texte de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité
2. Discours de Christiane Taubira à l'Assemblée nationale le 18 février 1999
3. Extraits du discours de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, le 18 février 1999 à l'Assemblée Nationale
4. Christiane Taubira : Extraits du discours de clôture des Ateliers de Fondation, le 25 novembre 2018.
5. Ressources vidéo

## 1. Un Temps des Mémoires sous le signe des 25 ans de la loi Taubira

**Par Jean-Marc Ayrault,**

Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Cette année, le Temps des Mémoires célèbre les 25 ans du vote de la loi du 21 mai 2001. Cet anniversaire est ainsi l'occasion de nous souvenir du processus qui a mené, il y a un quart de siècle, au vote de la loi du 21 mai 2001 à l'unanimité des deux chambres du Parlement. Le consensus que ce texte a alors réuni, à l'issue d'un riche débat parlementaire, témoigne de la capacité d'une démocratie forte et sûre de ses valeurs à se rassembler pour porter un regard lucide sur les périodes les plus sombres de son passé.

Cette reconnaissance est aussi un hommage rendu à toutes celles et tous ceux qui, à toutes les époques, ont su voir et dénoncer l'inhumanité de l'esclavage et de la traite, et notamment aux législateurs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> Républiques, qui ont inventé en 1794 la notion de « crime de lèse-humanité » pour désigner l'esclavage, et qui en ont fait en 1848 un crime passible de la déchéance de nationalité par l'article 8 du décret d'abolition du 27 avril 1848.

En adoptant la loi du 21 mai 2001, la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître l'esclavage et l'abolition comme crimes contre l'humanité. A l'heure où, dans le monde entier, l'édifice de promotion des droits humains patiemment construit après 1945 est ébranlé par les nationalismes, les impérialismes et les autoritarismes, il est plus que jamais nécessaire de défendre maintenant la liberté, l'égalité et la dignité humaine, comme l'ont fait hier les militants de l'abolition de l'esclavage.

Bon Temps des Mémoires !



## **1. La circulaire du Premier Ministre aux préfets et aux recteurs au sujet des commémorations**

Le Premier ministre Sébastien Lecornu a signé le 25 mars la circulaire interministérielle qui précise les modalités d'organisation des cérémonies de la mémoire de l'esclavage en 2026.

La thématique du Temps des Mémoires porte cette année sur les 25 ans de la loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité.

La circulaire demande à tous les préfets et recteurs d'organiser dans leur département une cérémonie, soit le 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, soit le 23 mai, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage, en fonction des demandes locale et d'inviter tous les maires de leur département à organiser une cérémonie dans le cadre du Temps des Mémoires, en s'appuyant sur les dates du calendrier officiel.

Dans les outre-mer, il est demandé aux préfets de marquer la présence de l'Etat dans les mêmes conditions lors de la [journée de l'abolition propre à chaque territoire](#).

La circulaire invite également les préfets et les recteurs à organiser des cérémonies pour la remise des prix aux lauréats académiques du [concours scolaire de La Flamme de l'Egalité](#).

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage publie sur son site un [Kit de commémoration](#) à la disposition des élus, associations et institutions désirant s'inscrire dans le Temps des Mémoires, ainsi qu'un outil cartographique pour déclarer les cérémonies et les événements organisés dans cette période.

Par cette circulaire, le Premier ministre marque l'engagement de l'ensemble du gouvernement pour la transmission de la mémoire de l'esclavage et des abolitions aux Françaises et aux Français sur tout le territoire.

**[Lire la circulaire 2026](#)**

## **2. Rappel des dates de commémoration liées à l'histoire de l'esclavage**

### **JOURNEES NATIONALES**

- 10 mai : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
- 23 mai : journée nationale à la mémoire des victimes de l'esclavage

### **JOURNEES LOCALES DE COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**

- 27 avril à Mayotte
- 22 mai en Martinique
- 27 mai en Guadeloupe
- 28 mai à Saint-Martin
- 10 juin en Guyane
- 9 octobre à Saint-Barthélemy
- 20 décembre à la Réunion

### **JOURNEES INTERNATIONALES DE L'ONU**

- 25 mars : Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage & de la traite transatlantique des esclaves
- 23 août : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition de l'Unesco
- 2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage de l'ONU

### 3. Le Temps des Mémoires 2026

#### Qu'est-ce que le Temps des Mémoires ?

Les commémorations nationales et locales font partie des enjeux majeurs de la Fondation afin de transmettre la connaissance de l'histoire de l'esclavage et de reconnaître publiquement l'apport des afro-descendants à la France.

Du 27 avril date de l'abolition de 1848 au 10 juin date de commémoration en Guyane, associé au 20 décembre pour la Réunion, les dates de commémoration des mémoires de l'esclavage sont nombreuses et offrent des rendez-vous pour tous associant les collectivités locales, associations, écoles, institutions patrimoniales, artistes, sportifs, médias et grand public. C'est le Temps des Mémoires.

Les collectivités locales sont pionnières en la matière, et de nombreuses mairies, départements et régions organisent des cérémonies. La Fondation appuie les collectivités territoriales dans l'organisation des cérémonies autour des journées des abolitions.

#### Outils et ressources de la FME

La FME accompagne les porteurs de projets à l'occasion du Temps des Mémoires avec des outils et ressources :

- **Des aides financières aux projets citoyens** du Temps des Mémoires <https://memoire-esclavage.org/appel-projets-citoyennete>
- Une exposition en 18 panneaux « **#CESTNOTREHISTOIRE – Esclavage et abolitions : une histoire de France** »  
<https://memoire-esclavage.org/expositioncestnotrehistoire>
- Une exposition en 20 panneaux biographiques « **20 Figures résistantes contre l'esclavage** ».  
<https://www.vousnousils.fr/esclavage-expo>
- Un agenda et **une carte des événements 2026** pour plus de visibilité des actions de terrain  
<https://memoire-esclavage.org/evenements/evenements2026>
- Une **carte des lieux de mémoires de l'esclavage** et des abolitions en France avec plus de 230 lieux à découvrir ou redécouvrir  
<https://memoire-esclavage.org/lieux-de-memoire-et-dhistoire>
- Les hashtags **#Cestnotrehistoire** et **#TempsdesMemoires** à partager sur les réseaux sociaux

## 4. Qu'est-ce que la loi Taubira ?

Le 10 mai 2001, le Sénat vote à l'unanimité la loi par laquelle la France devient le premier pays dans le monde à reconnaître la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. C'est l'aboutissement d'un processus législatif que la députée de Guyane Christiane Taubira a initié trois ans plus tôt.

Ce texte est né des débats des années 90 dans les outre-mer et particulièrement en 1998 autour du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le 13 mars 1998 à l'Université de la Sorbonne à Paris, les écrivains Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et Wole Soyinka lancent un appel pour reconnaître « la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien » comme crimes contre l'humanité.

Le 23 mai 1998, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes se revendiquant pour la plupart « descendants d'esclaves » qui manifestent silencieusement à Paris autour du même mot d'ordre. Le texte de la proposition de loi que Christiane Taubira dépose le 22 décembre 1998 s'inspire de ces mouvements.

Il sera débattu par les députés le 18 février 1999. A cette occasion, Christiane Taubira prononce un discours vibrant (joint en annexe). La loi est promulguée le 21 mai 2001. L'écho de son adoption est mondial : en septembre 2001, son affirmation est reprise dans la déclaration finale de la Conférence de Durban des Nations Unies contre le racisme ; en 2020, c'est le Parlement européen qui adopte à son tour une résolution en ce sens.

Aujourd'hui, la loi Taubira continue de définir la façon donc la France partage cette page de son histoire. Elle prescrit son enseignement dans les écoles, le soutien à la recherche, l'organisation d'une cérémonie annuelle dont la date est fixée au 10 mai, en souvenir du vote de la loi adoptée par le Parlement le 10 mai 2001 et promulguée le 21 mai 2001.

Pour conseiller le gouvernement dans cette mission, elle a créé un comité de personnalités dont la première présidente a été l'écrivaine Maryse Condé. Ce comité a été remplacé en 2019 par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, qui poursuit ainsi l'œuvre de transmission définie par un texte qui reste un jalon majeur dans le travail de mémoire de la France sur son passé colonial.

[Tout sur la loi Taubira](#)

## 5. La FME et la résolution de l'ONU reconnaissant la traite et l'esclavage comme plus grave crime contre l'humanité

Le 25 mars 2026, à l'initiative de la République du Ghana, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté par 123 voix contre 3 et 52 abstentions [une résolution reconnaissant la traite et l'esclavage comme plus grave crime contre l'humanité](#). Le 26 mars 2026, la FME a publié un communiqué de presse appelant la France à agir pour répondre à l'appel à la justice, à la reconnaissance et aux réparations que constitue cette résolution.



**Communiqué de presse**

**23/03/2026**

**La Fondation pour la mémoire de l'esclavage appelle la France à agir en réponse à la résolution de l'ONU reconnaissant la traite et l'esclavage comme plus grave crime contre l'humanité.**

Le 25 mars 2026, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution proposée par le Ghana portant « qualification de la traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains de plus grave crime contre l'humanité ».

Cette déclaration a été adoptée par 123 voix pour, 3 contre (Argentine, États-Unis et Israël) et 52 abstentions parmi lesquelles la France dont l'ambassadeur a rappelé le rôle pionnier à travers le vote de la loi Taubira du 21 mai 2001 portant reconnaissance de la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, et la création de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage en 2019.

La déclaration votée souligne les injustices majeures (ruptures culturelles, exploitation économique, racisme et discriminations...) que continuent de provoquer les torts causés par la traite et l'esclavage, et invite les États Membres, individuellement et collectivement, à engager un dialogue inclusif et de bonne foi sur la justice réparatrice.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage rappelle l'importance de la notion de crime contre l'humanité, dont on retrouve l'esprit dans la première abolition de l'esclavage, qualifié alors, en 1794, de « crime de lèse-humanité », et relève que c'est l'universalité de ce concept qui lui confère sa force et sa portée, tant sur le plan juridique que symbolique. Chaque crime contre l'humanité est singulier et tous portent la même atteinte à ce qui nous réunit en tant que membres de l'espèce humaine.

Dans son examen de la traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains, la résolution pointe quatre réalités qui ne peuvent être ignorées :

- L'importance historique de la traite et de l'esclavage colonial
- L'importance des héritages de cette histoire, toujours actifs aujourd'hui dans le monde
- Le fait que ces éléments ont été jusqu'à présent insuffisamment reconnus à l'échelle mondiale et dans de nombreux pays
- Le fait que cette reconnaissance doit conduire à des actes concrets de réparation des conséquences présentes de cette histoire, qui concernent de fait des problèmes actuels tels que le racisme anti-noir, les inégalités dans les territoires ayant connu l'esclavage ou les relations injustes entre le Nord et le Sud.

Alors que depuis quelques mois les tentatives d'effacement de la mémoire de l'esclavage se multiplient aux États-Unis, il est d'autant plus important d'affirmer ces réalités.

Rappelant la déclaration de son conseil d'administration de juin 2025 appelant à l'ouverture d'un débat sur les réparations, la FME estime que cet appel doit être entendu, et que, forte de son rôle pionnier sur ce sujet depuis 2001, la France se grandirait en prenant l'initiative d'organiser une réponse aux attentes de justice, de dialogue et de vérité qui se sont exprimées à New York le 25 mars dernier. Les 25 ans de la loi Taubira, le 21 mai prochain, offrent au Président de la République une occasion idéale pour initier ce mouvement.

### [Le communiqué de presse de la FME](#)

## 6. Un logo et un visuel pour les 25 ans de la loi Taubira

### Logo



À travers la forme évocatrice des deux maillons, le logo fait discrètement référence à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, tout en reprenant graphiquement le motif des agrafes issu des lignes suturées.

### Visuel

Le visuel, imaginé par la graphiste Laura Quidal, représente de manière sensible l'idée de réparation des identités et des mémoires par le biais du montage photographique et l'usage d'éléments graphiques faisant référence à la philosophie et aux pratiques africaines de réparation des objets.

Il fait écho à la valeur réparatrice symbolique de la loi Taubira, premier jalon d'un processus plus large, et à la réalité d'identités « blessées » mais déjà recomposées par des pratiques de résistances matérielles et culturelles trouvant leurs origines dès la période de l'esclavage. Trois images, – choisies pour leurs rapports à ces sujets et pour leur diversité graphique –, sont superposées : la photographie d'une femme guadeloupéenne du 20<sup>ème</sup> siècle issue du fond iconographique des Archives Nationales d'Outre- Mer ; une carte imaginaire rassemblant les contours des territoires liés à la traite atlantique française ; une photographie du Cilaos, lieu emblématique du marronnage à La Réunion. La superposition d'images est ensuite redécoupée et recomposée par les lignes « suturées » qui apparaissent le long des découpes, matérialisant l'idée de réparation dans ses multiples dimensions.



Copyright graphiste  
©FME/ Laura Quidal

<https://www.lauraquidal.com/>

[Télécharger le pack  
communication sur cette page](#)



## 7. Biographie de Christiane Taubira sur le site de la FME

<https://memoire-esclavage.org/biographies/christiane-taubira>

Née le 2 février 1952 à Cayenne, Christiane Taubira est une femme politique et écrivaine française. Elle grandit élevée par sa mère, dans une famille nombreuse d'origine modeste. Après des études en Guyane et dans l'Hexagone, elle débute une carrière dans l'enseignement, puis dans le développement économique de la Guyane. Parallèlement, elle milite dans la mouvance indépendantiste aux côtés de son mari, Roland Delannon, avec qui elle fondera le parti Walwari en 1993.

La même année, elle est élue députée de la première circonscription de Guyane et devient une personnalité politique nationale. Elle sera constamment réélue à l'Assemblée Nationale jusqu'en 2012. Au nom du parti radical de gauche, elle se présentera en 2002 à l'élection présidentielle, première femme issue des outre-mer à le faire.

En 2012, le Président François Hollande la nomme Garde des Sceaux, ministre de la justice. Troisième dans l'ordre protocolaire du gouvernement, elle en est l'une des personnalités emblématiques. Elle exercera cette fonction jusqu'à sa démission en janvier 2016, en raison de son désaccord avec le projet de déchéance de nationalité proposé par F. Hollande suite aux attentats de novembre 2015. A la chancellerie, elle aura notamment eu la responsabilité de porter la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, qui sera promulguée le 17 mai 2013. Son éloquence et son engagement dans un débat parlementaire particulièrement passionné, sur fond de manifestations nationales, sont unanimement salués.

Elle n'exerce plus de fonctions électives depuis 2015, date à laquelle s'est achevé son dernier mandat, au conseil régional de Guyane.

Elle est à l'origine de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, plus connue sous le nom de « loi Taubira » qu'elle avait déposée en 1998 sous forme d'une proposition de loi avec le soutien du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale présidé par Jean-Marc Ayrault. Le vote de ce texte, à l'unanimité de l'Assemblée Nationale en 1999 et du Sénat le 10 mai 2001, il y a vingt-cinq ans, a fait de la France le premier pays à reconnaître l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité. C'est de cette loi que sont sortis les principaux éléments de la politique mémorielle française en ce qui concerne l'esclavage : la journée nationale du 10 mai, la nécessité d'accorder à cette histoire une place dans les programmes scolaires et de recherche, le comité national (CNMHE) auquel la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage a succédé en 2019 et qu'elle a soutenu.

Christiane Taubira est aussi une femme de lettres, cinéphile et mélomane, passionnée de culture. Elle a écrit de nombreux livres portant sur ses engagements politiques et mémoriels – *L'esclavage raconté à ma fille* (2002), *Combats politiques au long cours* (2012), *Murmures à la Jeunesse* (2016)...

En 2020, elle publie son premier roman, *Gran Balan*, dont elle a fait une fresque polyphonique sur la Guyane contemporaine, et signe une chanson de dernier album du rappeur et écrivain Gaël Faye.

**Panneau Christiane Taubira dans l'exposition « 20 figures résistantes à l'esclavage » en partenariat avec la CASDEN 20 figures résistantes**

Télécharger l'exposition : <https://www.vousnousils.fr/esclavage-expo>

## 8. Calendrier des activités du Temps des mémoires 2026

- 30 mars 2026 : Publication de la circulaire du Premier ministre.  
1<sup>er</sup> avril 2026 : Conférence de presse de lancement du Temps des Mémoires  
25–26 avril 2026 : Lancement du Temps des mémoires (Hôtel de la Marine) : concert, conférence, visites...  
2<sup>ème</sup> trimestre 2026 : Evénements et mise en valeur d’objets, d’œuvres ou d’archives dans les musées et les archives de France  
6 mai : Diffusion du documentaire *Une loi pour une mémoire* sur France 2  
10 mai 2026 : Cérémonie nationale au Jardin du Luxembourg pour la Journée nationale de la mémoire de la traite, de l’esclavage et de leurs abolitions  
13 mai : Projection du documentaire à France TV avec des lycéens.  
16 mai : Festival Esclavage & cinéma au musée du quai Branly  
21 mai : Remise des prix de la 10<sup>ème</sup> session du concours de la Flamme de l’Egalité, anniversaire de la promulgation de la loi Taubira  
23 mai 2026 : Commémoration nationale pour la journée nationale en hommage aux victimes de l’esclavage  
23 juin 2026 : Finale du concours d’éloquence (Sénat)

En partenariat avec le MNHI :

- 29 avril : Conférence musicale de Bertrand Dicale à la Philharmonie de Paris  
13 mai 2026 : Conférence-débat sur les réparations au MNHI  
27 mai 2026 : Projection du film *Furcy, né libre* avec Abd Al Malik

## 9. Les 25 ans de la loi Taubira dans les musées et les archives : l'Appel à manifestation d'intérêt de la FME et du ministère de la Culture

Il y a 25 ans cette année était votée à l'unanimité la loi, dite Loi Taubira, qui a fait de la France le premier pays dans le monde à reconnaître la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

Pour marquer l'anniversaire de ce texte et célébrer les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il promeut, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et le ministère de la Culture se sont associés pour **proposer à tous les musées et tous les services d'archives de mettre en valeur pour le grand public un ou plusieurs éléments de leurs collections en rapport avec cette histoire.**

Chaque institution est invitée à organiser un ou des événements autour des objets, œuvres ou documents qu'elle a choisis (exposition capsule, parcours thématique, conférences, programmation artistique, etc.) et à faire labelliser cette initiative « 2001-2026, célébration des 25 ans de la Loi Taubira ». Plus de 50 institutions ont répondu à l'appel.

Cette sélection exceptionnelle d'œuvres, d'objets et de documents sera également mise à l'honneur sur le site de la FME, dans sa rubrique « Patrimoines Déchaînés ».

Tous les détails dans les Appels à manifestation d'intérêt sur les liens ci-dessous:

[Pour les musées](#)

[Pour les archives](#)



## 10. Lancement du Temps des Mémoires « 25 ans de la loi Taubira » à l'Hôtel de la Marine - Samedi 25 et dimanche 26 avril

L'Hôtel de la Marine et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'associent pour le lancement du Temps des Mémoires 2026 autour du 27 avril, date de la signature du décret d'abolition définitive de l'esclavage en France en 1848. Un week-end de programmation autour des 25 ans de la loi Taubira entre histoire, art et mémoire.

Le programme comprend six activités sur deux jours :

- 1. L'exposition #CESTNOTREHISTOIRE - Esclavage et abolition : une Histoire de France** de la FME installée dans la galerie extérieure place de la Concorde. Ouvert et gratuit durant tout le week-end.
- 2. Un point médiation L'esclavage dans les tentures des Nouvelles Indes : Les deux taureaux et Le Chameau** de 1795 des appartements de l'intendant par Chloé Hervé-Rapon, étudiante en histoire de l'art. Pour les visiteurs du parcours muséal durant tout le week-end.
- 3. Concert de Biloute Gwoka**  
Samedi 25 avril - 15h Gratuit et participatif  
Mené par l'artiste guadeloupéen **Emmanuel Réveillé** dit Biloute, *Biloute Gwoka* est nourrie par la transmission des maîtres du Gwoka. Sa voix unique porte l'écho d'un héritage ancestral, classé au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Pour le Temps des Mémoires, *Biloute Gwoka* propose une immersion accompagnée de musiciens et de danseurs, pour évoquer une mémoire qui se ressent et se partage lors d'un concert participatif. Une célébration authentique de l'entité Guadeloupéenne.
- 4. Invocations dansées et chantées dans le parcours muséal**  
Samedi 25 avril - Parcours muséal, 17h  
Extrait de "**Requiem pour Vénus** » de la chorégraphe Chantal Loail, en hommage à Saartje Baartman femme sud-africaine exposée au XIXème siècle en France.
- 5. Balade mémorielle au son du Bouladjel**, chant chorale mémoriel guadeloupéen avec Difé Kako.  
Dimanche 26 avril - Parcours muséal, 12h / 14h /17h
- 6. Conférence-débat : "De l'abolition en 1848 à la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité en 2001- 25 ans de la Loi Taubira"**  
Dimanche 26 avril - salons d'apparat 15h

De la rédaction du décret d'abolition par Victor Schoelcher à l'hôtel de la Marine en avril 1848 au dernier vote du Parlement français à l'unanimité de la loi dite Taubira le 10 mai 2001 reconnaissant l'esclavage colonial comme crime contre l'humanité, la reconnaissance de l'histoire de l'esclavage a suivi un long chemin. De quels mouvements de résistance ces inscriptions législatives sont le résultat ? Quelles sont les grandes étapes des combats pour l'égalité en Outre-mer et en hexagone pour les

descendants de personnes mises en esclavage ? quelles en ont été les différents acteurs ?

Une discussion avec des témoins animée par **Florence Alexis** avec :

- **Yves Manville**, Conseiller diplomatique, fils de Marcel Manville militant de la mémoire de l'esclavage, avocat martiniquais, président du Cercle Frantz-Fanon et co-fondateur du MRAP.
- **Marie-France Astegiani**, militante ADEN et auteure (Association de descendants d'esclaves noirs et de leurs amis)

## 11. « Une loi pour mémoire : les 25 ans de la loi Taubira » : un documentaire avec France Télévisions

Le 21 mai 2001, la France reconnaît officiellement la traite négrière et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Cette loi, portée par Christiane Taubira, alors députée de Guyane, marque un tournant historique dans la reconnaissance de ce passé douloureux.

**Une loi pour mémoire** retrace le parcours législatif exceptionnel de cette loi, depuis sa conception jusqu'à son vote, en passant par les débats parlementaires passionnés, les résistances, et les alliances inattendues. Le film donne aussi la parole aux héritiers de cette bataille mémorielle : parlementaires, historiens, associations de mémoire, et descendants d'esclaves.

Plus qu'un simple récit législatif, le documentaire interroge l'impact de cette loi sur la société française : comment construit-on une mémoire collective ? Que change la reconnaissance officielle pour les descendants ? Quel chemin reste-t-il à parcourir 25 ans après ?

Soutenue par la Région Ile-de-France, la Fondation participe à la coproduction de ce documentaire. Elle lui a également apporté son expertise, notamment dans l'identification des thématiques abordées, la mobilisation d'historiens et d'experts et l'accompagnement éditorial du projet.

Un film réalisé par **Mathilde Damoisel**. Après des études d'histoire et de cinéma, Mathilde Damoisel a fait ses armes en Angleterre avant de s'installer en Géorgie, où elle réalise, en 2004, son premier documentaire, *Soukhoumi, rive noire*. Depuis, elle continue à explorer le passé et le présent, en Inde, au Pérou, en Turquie ou aux confins du Far West avec de nombreux films. En 2025 elle a réalisé *Le sucre pour la douceur et pour le pire* pour arte.TV.

Ce documentaire sera diffusé sur **France Télévision le 6 mai**, à l'occasion des commémorations nationales liées à la mémoire de l'esclavage et de ses abolitions.

Avec : **Christiane Taubira** – Garde des Sceaux - ministre de la Justice (2012-2016)

**François Hollande** – Président de la République – (2012-2017)

**Nāïma Moutchou** – Ministre des Outre-Mer

**Valérie Péresse** – Présidente de la Région Ile de France

**Jean-Marc Ayrault** – Premier Ministre (2012-2014)

**Myriam Cottias** - Historienne

**Abd Al Malik** – Auteur-compositeur, écrivain et réalisateur

**Rokhaya Diallo** – Journaliste- Auteure de Podcasts -Réalisatrice

**Kevi Donat** – Auteur et guide-conférencier (Le Paris Noir)

**Seumboy Vrai Nom** – Créateur de contenu (Histoires Crépues)

**Arthur Chevallier** – Historien et éditeur



## **12. La FME et le Musée National de l'Histoire de l'immigration pour les 25 ans de la loi Taubira**

A l'occasion des 25 ans de la loi Taubira, la FME et le MNHI s'unissent pour proposer une programmation spéciale et une nouvelle visite thématique : **Trois événements pour marquer les 25 ans de la loi Taubira**. Le Palais de la Porte Dorée et la FME organisent trois événements ensemble en avril et mai et pérennise une nouvelle visite guidée dans le parcours des collections permanentes du musée sur le thème « **esclavage et migration** ». La mémoire de l'esclavage investit les Mercredis de la Porte Dorée pour un cycle de 3 rencontres.

**Gratuit**, à 19 heures.

### **1. Cycle Mémoires de l'esclavage #1: Des musiques en héritage**

Le mercredi 29 avril

Rencontre musicale avec Bertrand Dicale, auteur de *Musiques nées de l'esclavage (Domaine français)*, Marie-Claude Bottius et Pascal Danaë du groupe Delgres.

En partenariat avec la Philharmonie de Paris

### **2. Cycle Mémoires de l'esclavage #2 : Peut-on réparer ce que l'esclavage colonial (nous) a fait ?**

Le mercredi 13 mai Conférence-débat en partenariat avec la FME

En 2001, la loi portée par Christiane Taubira, députée de Guyane, reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité en France. Mais l'Assemblée nationale rejette l'article consacré aux réparations. 25 ans après, cette question continue d'habiter les débats autour de la mémoire de l'esclavage, et connaît aujourd'hui une actualité nouvelle en France et dans le monde.

Comment passer de la commémoration à la réparation ? Est-il possible de compenser les immenses préjudices subis par les personnes réduites en esclavage, plus d'un siècle après l'abolition définitive en France ? Des réparations financières sont-elles possibles, en faveur de leurs descendants ou en direction des Etats anciennement colonisés ? Comment corriger les héritages persistants de l'esclavage (inégalités outre-mer, injustices entre le Nord et le Sud, racisme anti-noirs...) ? Quel rôle la culture, les savoirs et les créateurs peuvent-ils jouer dans cette démarche ?

Avec Magali Bessone, philosophe, membre du Conseil scientifique de la FME, Ary Gordien, anthropologue, chargé de recherche au CNRS et un.e artiste.

Modération par Kévi Donat (Le Paris Noir)

### **3. Cycle Mémoires de l'esclavage #3: *Furcy, né libre***

Le 27 mai

Projection du film *Furcy, né libre* (2025) suivie d'un débat avec son réalisateur Abd Al Malik

## « Esclavage et migrations » : une nouvelle visite thématique au MNHI

À l'occasion de la commémoration de la « Loi Taubira », le MNHI propose une nouvelle visite guidée thématique de 1h30 sur les liens entre esclavage et immigration dans l'histoire de France, en collaboration avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

Institutionnalisé en France à partir de 1685, l'esclavage a généré des migrations forcées d'hommes, de femmes et d'enfants, dont les héritages humains, culturels et mémoriels ont marqué les migrations au sein de la société française jusqu'à aujourd'hui.

Luttes contre le racisme et les discriminations, combats pour la mémoire et les droits sont les héritages de cette histoire.

Inauguration de la visite le samedi 23 mai 2026 à 14h30.

<https://www.histoire-immigration.fr/programmation/visites-guidees/esclavage-et-migrations>

### **13. Le 16 mai : 5ème édition du festival « Esclavage & Cinéma » organisé par la FME et le musée du quai Branly-Jacques Chirac**

Cette année, **Esclavage & Cinéma** met à l'honneur des œuvres qui interrogent la mémoire et les héritages de l'esclavage dans nos sociétés contemporaines, qu'elles soient réunionnaises, françaises, antillaises ou américaines pour interroger les 25 ans de la loi Taubira.

*Tan Lontan* de Guillaume Moura déploie un univers surnaturel où l'eau devient le vecteur de mémoires étouffées, tandis que *Sèt Lam* de Vincent Fontano prend la forme d'un conte moderne, porté par la parole d'une grand-mère, pour interroger le lien aux ancêtres et la transmission d'un héritage profondément ancré dans l'oralité de la culture réunionnaise.

Enfin, *Little Sénégal* de Rachid Bouchareb propose une réflexion puissante sur les liens brisés par la traite atlantique entre l'Afrique (Gorée) et les Africains-Américains aux États-Unis, mettant au jour une mémoire blessée, difficilement réconciliable.

À leur manière, chacune de ces œuvres établit un pont avec le monde contemporain et appelle à poursuivre un travail de résistance et de critique, en invitant les spectateurs à repenser l'histoire et ses héritages à travers des images nouvelles, parfois inédites.

Un hommage à l'artiste récemment disparu Jean-François Boclé sera rendu, qui aurait dû présenter lors du Festival son œuvre *Tu me copieras*, installation vidéo précurseuse, qui redonne corps aux anonymes dont l'humanité fut niée par le Code noir

#### **Programme de la journée du 16 mai 2026**

10h30-10h35 : Présentation de la journée par Antoine GUÉGAN

10h35 : Présentation du court-métrage *Tan Lotan* par le réalisateur Guillaume Moura, 2023, 22 min et Projection du film

11h-11h40 : Discussion entre Guillaume Moura et le public.

11h50 : Présentation du court-métrage *Sèt Lam* par le réalisateur Vincent Fontano, 2022, 23 min et projection du film

12h15-13h00 : Discussion entre Vincent Fontano et le public.

14h30 : Accueil et présentation de l'après-midi

14h40 : Hommage et présentation de *Tu me copieras* de Jean-François Boclé, 15 minutes, 2001  
(Autre court métrage à confirmer)

15h15 : Présentation de *Little Sénégal*, par le réalisateur Rachid Bouchareb, 2001, 1h37 et Projection du film

17h15-18h Discussion entre Rachid Bouchareb et le public

[La page Cinéma & esclavage](#)

## 14. La 4<sup>ème</sup> finale du concours d'éloquence de la FME

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage organise chaque année un Concours d'éloquence, offrant à des jeunes la possibilité de participer après avoir été coachés par des professionnels de la prise de parole, dans le cadre d'associations ou d'Ecoles de la 2e chance. Ce réseau de 152 sites en France et outre mer offre une voie vers le succès pour les jeunes en recherche de formation ou d'emploi, les entreprises en quête de talents, et les partenaires désireux d'accompagner les jeunes de leur territoire.

La finale de chaque édition a lieu au Sénat, Palais du Luxembourg. Cet événement est une opportunité pour des jeunes de découvrir un sujet en profondeur, d'apprendre à faire des recherches précises sur le sujet, de développer leur aisance orale mais également de prendre confiance en eux dans un cadre bienveillant, avec un public attentif et un jury encourageant.

La réussite de la première édition en 2023 a conduit la FME à élargir son concours à l'échelle nationale. En 2024, quatre Ecoles de la 2ème chance (E2C) de toute la France ont participé au concours, et en 2025 ce sont les E2C de Paris, Chelles, Rosny-sous-Bois et Marseille qui ont présenté des candidats. En 2026, ce seront des E2C de l'hexagone et pour la première fois deux écoles des outremer qui participeront.

Les Ecoles et leurs jeunes bénéficient pendant quatre mois :

- d'une formation à un module pédagogique sur l'histoire de l'esclavage
- du prêt de l'exposition itinérante de la FME #CESTNOTREHISTOIRE
- de sessions d'ateliers de formation à l'éloquence
- de visites pédagogiques

Chaque école organise une demi-finale au mois de mai afin de désigner ses deux finalistes qui participent à la finale en juin à Paris au Palais du Luxembourg.

**La question débattue en 2026 sera :**

**« La loi Taubira est-elle une forme de réparation ? »**

**Voir la finale de l'année dernière**

**Tout sur le concours d'éloquence de la FME**

## 15. CONFLUENCES : artistes, créatrices et créateurs de contenus à l'Hôtel de la Marine

Pour faire connaître l'anniversaire de la Loi Taubira, la fondation a invité à l'hôtel de la Marine une trentaine d'artistes, créatrices et créateurs de contenus représentant plus de 2 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux pour leur présenter le travail de la Fondation et les événements du Temps des mémoires 2026.

L'événement était parrainé par la comédienne Manon Bresch qui a participé avec Aissata Seck à une discussion avec les invités après une visite guidée du parcours muséal de l'Hôtel de la Marine par Chloé Rapon, étudiante en histoire de l'art.



**Manon Bresch**, est une actrice franco-camerounaise de 28 ans connue pour son rôle de Thérèse dans la série *Plus belle la vie*. Elle acquiert ensuite une renommée internationale grâce à *Voleuses*, film à succès de Mélanie Laurent sur Netflix en 2023 et s'affirme dans des films plus graves comme *Muganga* en 2025.

Manon Bresch est une femme engagée. Elle est membre du conseil d'orientation de la FME pour laquelle elle a tourné dans le spot de la campagne de communication #CestNotreHistoire (dirigé par Leïla Sy) en 2021 et participé à la commémoration des 20 ans de la loi dite Taubira du 21 mai 2001. Elle fait partie du jury du concours d'éloquence de la Fondation depuis 2023.



## 16. Partenariats médias

La FME a cette année renforcer sa présence numérique pour le Temps des mémoires. Avec deux partenariats permettant la création de vidéos ciblées sur les 25 ans de la loi Taubira, avec des optiques et publics très différents.



Avec **Outremers 360°**, la Fondation propose des vidéos courtes d'interviews de personnes ayant joué un rôle dans la construction de la loi et son application. Ces portraits seront publiés tout au long de l'année pour que les militants soient mieux connus de tous.



Avec **L'Étincelle Média**, spécialisé dans la vulgarisation scientifique, il s'agit d'entretiens longs avec des chercheurs du conseil scientifique ou des jeunes chercheurs qui viendront compléter les podcasts de la FME en partenariat avec Le Paris noir de Kévi Donat.

## 17. Le Mémorial des victimes de l’esclavage

Le Mémorial national des victimes de l’esclavage sera un lieu de reconnaissance à la visibilité nationale et internationale, consacré à la mémoire et à l’histoire de l’esclavage colonial.

Situé au cœur de Paris, sur une surface de 4 000 m<sup>2</sup> dans les jardins du Trocadéro — lieu symbolique où fut proclamée la Déclaration des Droits de l’Homme — ce mémorial rendra hommage aux victimes de l’esclavage colonial.

Il prendra la forme d’un jardin mémoriel, où seront gravés les prénoms et noms attribués à 215 000 Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, Réunionnais et Saint-Martinois après l’abolition définitive de l’esclavage, le 27 avril 1848. Ces noms, toujours portés aujourd’hui, sont ceux des descendants de ces anciens esclaves, qui composent aujourd’hui la majorité de la population de ces territoires.

L’inauguration est prévue pour le printemps 2027.

Issu de la page linkedin du Mémorial national des victimes de l’esclavage

Crédit Photo : Mémorial national des victimes de l’esclavage,

[Voir la vidéo de présentation](#)

## **ANNEXES**

### **Textes, documents et archives autour de la loi Taubira**

#### **1. Texte de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité**

##### **Article 1**

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xve siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

##### **Article 2**

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

##### **Article 3**

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

##### **Article 4**

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus.

« En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large.

« Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'Etat pris dans un délai de six mois après la publication de la loi n° du tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. »

##### **Article 5**

A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « par ses statuts, de », sont insérés les mots : « défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mai 2001.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

À Paris le 21 mai 2001.

## 2. Discours de Christiane Taubira à l'Assemblée nationale le 18 février 1999

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

“ Monsieur le président, madame la ministre de la justice, monsieur le secrétaire d'État à l'outre-mer, mes chers collègues, il y a bien sûr d'éminentes personnes dans les tribunes, mais je souhaiterais saluer tout particulièrement neuf jeunes de Guyane que j'ai invités à venir vivre directement l'événement et qui sont là pour constituer une chaîne fraternelle. Ils sont amérindiens, bonis, créoles, haïtiens, français – on dit « métro » chez nous – et chinois pour symboliser les quatre continents qui, en Guyane, construisent au quotidien la fraternité. Je leur souhaite en votre nom la bienvenue. (Applaudissements.)

Le sujet dont nous nous sommes emparés n'est pas un objet froid d'étude. Parce qu'il s'écoulera encore quelque temps avant que la paix et la sérénité ne viennent adoucir la blessure profonde qu'irrigue une émotivité inassouvie, parce qu'il peut être rude d'entendre décrire par le menu certains aspects de ce qui fut une tragédie longue et terrible, parce que l'histoire n'est pas une science exacte mais, selon Fernand Braudel, toujours à recommencer, toujours se faisant, toujours se dépassant, et parce que, enfin, la République est un combat, comme nous l'enseigne Pierre Nora, je propose, quoiqu'il ne soit pas d'usage de procéder ainsi, de convenir de ce que n'est pas ce rapport.

Ce rapport n'est pas une thèse d'histoire. Il n'aspire à aucune exhaustivité, il ne vise à trancher aucune querelle de chiffres, il reprend les seules données qui ne font plus litige.

Il n'est pas le script d'un film d'horreur, portant l'inventaire des chaînes, fers, carcans, entraves, menottes et fouets qui ont été conçus et perfectionnés pour déshumaniser.

Il n'est pas non plus un acte d'accusation, parce que la culpabilité n'est pas héréditaire et parce que nos intentions ne sont pas de revanche.

Il n'est pas une requête en repentance, parce que nul n'aurait l'idée de demander un acte de contrition à la République laïque, dont les valeurs fondatrices nourrissent le refus de l'injustice.

Il n'est pas un exercice cathartique, parce que les arrachements intimes nous imposent de tenaces pudeurs.

Il n'est pas non plus une profession de foi, parce que nous avons encore à ciseler notre cri de foule.

Pourtant, nous allons décrire le crime, l'œuvre d'oubli, le silence, et dire les raisons de donner nom et statut à cette abomination.

Dès le début, l'entreprise fut marquée par la férocité. Quinze années ont suffi pour faire totalement disparaître d'Haïti ses premiers habitants, les Amérindiens. Alors qu'on en dénombrait 11 millions le long des Amériques en 1519, ils n'étaient plus que 2,5 millions à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Elle fut rapidement justifiée : elle relevait de la mission civilisatrice, visait à sauver des êtres sans âme, cherchait à assurer le rachat de certains. Elle était légitimée par la prétendue malédiction de Cham.

Mais très vite, Césaire l'a démasquée : « le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicière en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée d'étendre à l'échelle du monde la concurrence de ses économies antagonistes ».

La traite et l'esclavage furent extrêmement violents. Les chiffres qui prétendent les résumer sont d'une extrême brutalité. Dès 1978, Jean Mettas établit un bilan exhaustif de la traite et de l'esclavage pratiqués par la France. Elle apparaît comme la troisième puissance négrière européenne. Elle a donc pratiqué la traite, ce commerce, ce négoce, ce trafic dont les seuls mobiles sont l'or, l'argent, les épices. Elle a été

impliquée après d'autres, avec d'autres, dans l'esclavage qui transforme l'homme en captif, qui en fait une bête de somme et la propriété d'un autre.

Le code noir, qui a séjourné dans le droit français pendant près de deux siècles, stipule que l'esclave est un meuble et que l'esclave affranchi doit un respect singulier à ses anciens maîtres, aux veuves et aux enfants.

Le commerce triangulaire a duré quatre siècles, puisque les premiers navigateurs ont atteint le cap Bojador en 1416. Les premières razzias qui aient laissé des traces datent de 1441, sur le Rio de Oro. Il est vite apparu que les Amérindiens allaient être décimés de façon impitoyable, par l'esclavage, les mauvais traitements, le travail forcé, les épidémies, l'alcool, les guerres de résistance.

Le père dominicain Bartolomé de Las Casas, qui se proposait de les protéger, a suggéré l'importation massive d'Africains, réputés plus robustes.

Quinze à trente millions de personnes, selon la large fourchette des historiens, femmes, enfants, hommes, ont subi la traite et l'esclavage et probablement, au bas mot, soixante-dix millions, si nous retenons l'estimation qui établit que, pour un esclave arrivé aux Amériques, quatre ou cinq ont péri dans les razzias, sur le trajet jusqu'à la côte, dans les maisons aux esclaves de Gorée, de Ouidah, de Zanzibar et pendant la traversée.

Le commerce triangulaire a été pratiqué à titre privé ou à titre public pour des intérêts particuliers ou pour la raison d'État. Le système esclavagiste était organisé autour de plantations domaniales plus prospères ou aussi prospères que celles du clergé et de colons privés. Pendant très longtemps, jusqu'en 1716, les compagnies de monopole ont écarté l'initiative privée.

Mais le développement de l'économie de plantation, en plein siècle des Lumières, a nécessité l'ouverture de ce monopole. Les lettres patentes du 16 janvier 1716 ont autorisé les ports de Rouen, de Saint-Malo, de La Rochelle, de Nantes et de Bordeaux à pratiquer le commerce de la traite, contre vingt livres par tête de noir introduit dans les îles et une exonération de la taxe à l'importation. Le régime fiscal était complété par des incitations en faveur des armateurs, des taxes sur l'affranchissement et des taxes sur les ports atlantiques.

Cette violence et cette brutalité expliquent très probablement, pour une large part, le silence convergent des pouvoirs publics, qui voulaient faire oublier, et des descendants d'esclaves, qui voulaient oublier.

Pourtant, nous savons le partage des responsabilités. Nous savons les complicités d'antan et nos défaillances d'après.

« Ils ont su si bien faire les choses,

« Les choses, qu'un jour, nous avons nous-mêmes tout,

« Nous-mêmes tout foutu en l'air », hoquetait déjà Léon Gontrand Damas.

Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de plantation a été si florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

Nous sommes là pour dire que si l'Afrique s'enlise dans le non-développement, c'est aussi parce que des générations de ses fils et de ses filles lui ont été arrachées ; que si la Martinique et la Guadeloupe sont dépendantes de l'économie du sucre, dépendantes de marchés protégés, si la Guyane a tant de difficultés à maîtriser ses richesses naturelles, si La Réunion est forcée de commercer si loin de ses voisins, c'est le résultat direct de l'exclusif colonial ; que si la répartition des terres est aussi inéquitable, c'est la conséquence reproduite du régime d'habitation.

Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puissions les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irruption un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontrand Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent jamais d'être un homme.»

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charrient beaucoup plus que ce qu'on leur confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin”.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

### **3. Discours de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, le 18 février 1999 à l'Assemblée Nationale**

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a quelques mois maintenant, en 1998, nous avons commémoré le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage et rendu ainsi hommage à tous ceux qui se sont battus si longtemps et ont vu, comme Victor Schoelcher, enfin aboutir leur combat.

Cet anniversaire n'était pas celui d'un acte lumineux accompli par la République. Bien sûr, c'était cela. Mais c'était aussi l'occasion, pour nous, d'être confrontés à la complexité de l'histoire et avec une réalité qui reste, hélas ! parfois triste et cruelle.

C'est ce que nous avons fait à nouveau ce matin lors de cet émouvant débat.

L'esclavage, c'est l'homme ravalé au rang d'un bien mobilier, c'est-à-dire ce que Serge Daget, grand historien de la traite négrière, appelait « le modèle insondable mais accompli de l'ignominie ».

L'esclavage fait partie de l'histoire du monde, et, malheureusement, nous n'en avons pas fini avec lui.

En étudiant l'histoire de nos constructions politiques, de nos églises, de nos systèmes économiques, on rencontre l'esclave, notre frère, mais exclu de la communauté humaine.

L'histoire est donc bien loin d'être écrite puisqu'elle s'accomplit dans l'évolution de la nature humaine.

Si la traite et l'esclavage ont pu exister si longtemps, c'est que l'homme est capable d'accepter qu'il est admissible de dénier à un homme sa qualité d'humain.

Notre société contemporaine est encore, on le sait, confrontée dans ses franges à cette terrible dérive.

L'esclavage est l'un des aspects - sûrement la pointe extrême - de l'inhumanité qui est à la base du racisme et de la xénophobie. On les dénonce dans ce qu'ils ont de plus apparent et de plus politique. Mais prenons garde de ne pas les laisser se banaliser dans les esprits et les cœurs, de même que dans les comportements.

Ainsi, ce que nous avons commémoré l'an dernier, ce n'était - mais c'était déjà immense - que le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Nous nous sommes tournés vers un morceau de notre histoire, qui a pris dans certaines villes, comme à Nantes, une particulière résonance.

C'est qu'en effet ces villes portuaires, avec le commerce triangulaire, s'appuyant sur le code noir, ont joué un rôle considérable dans l'établissement des possessions françaises en Amérique, singulièrement dans les Caraïbes, en pillant les ressources humaines de l'Afrique. C'est ce passé qu'il nous faut affronter, par un effort de mémoire entamé il y a plusieurs années. C'est cet effort qu'il convient de poursuivre.

Les historiens - mais pas seulement eux - ont encore beaucoup de travail à accomplir, de même que les manuels d'histoire doivent faire une place plus grande à cette tragédie. Elie Wiesel, prix Nobel de littérature, nous le dit : « Le bourreau tue deux fois, la seconde fois par le silence. »

Ce souvenir ne se résume pas à celui de la traite : il s'intègre dans l'histoire du capitalisme et du colonialisme français ; il illustre l'histoire du racisme assumé ou latent de notre société.

Cette histoire n'est pas, elle non plus, achevée. Nos départements d'outre-mer n'en ont pas terminé avec ce qui est constitutif de leur identité. Il ne s'agit pas ici seulement de faits, de dates ou d'analyses, mais d'un traumatisme intime et d'une terrible épreuve que seuls peuvent nous expliquer nos compatriotes qui sont issus de cette histoire. C'est ce qu'ils ont fait ce matin

avec force, plusieurs fois, à travers les interventions de nos collègues issus de tous les groupes de notre assemblée.

A ceux de nos collègues qui se sont exprimés différemment, et qui ont d'ailleurs quitté l'hémicycle au cours du débat, je dirai sobrement qu'il serait réducteur de penser que nous cédonc ce matin, les uns et les autres, à la culpabilité. Comment pourrions-nous être comptables de ce qui fut en dehors de nous-mêmes ? Nous sommes cependant redevables de ce qui ne doit plus jamais être.

C'est tout le sens de la proposition de loi déposée par le groupe socialiste, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, proposition de loi qui rejoint celles déposées par le groupe communiste et le groupe RCV.

Mes chers collègues, c'est donc ce texte que le groupe socialiste va voter et qu'il vous invite à voter. Il deviendra ainsi demain, je l'espère, la loi de la République. Ce texte, comme l'affirme le magnifique exposé des motifs rédigé par notre collègue Christiane Taubira-Delannon, permettra à la France « qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste, patrie des droits de l'homme, ternie par les ombres et les "misères des lumières", de redonner éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin.

»

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. - M. Anicet Turinay applaudit également.) Vote sur l'ensemble

#### 4. **Christiane Taubira : Extraits du discours de clôture des Ateliers de Fondation, le 25 novembre 2018.**

##### **Un sujet solennel**

« J'avais prévu de tenir devant vous un discours – discours, oh je n'aime pas le mot discours – de m'adresser à vous sur un ton solennel pour clôturer ces travaux. Parce que le sujet appelle de la solennité, il nous intime de nous poser, parfois de baisser le ton pour nous faire mieux entendre. Et puis, depuis que je suis là ce matin, il y a dans cette assistance tellement de vie, tellement de vitalité, tellement d'impatience, un tel sentiment d'urgence, que j'ai décidé de troquer ce que j'avais construit dans ma tête en solennité, pour vous parler de ça. Depuis ce matin, à vous écouter, voilà ce qu'est devenu ma page de cahier, et je crois que cette page témoigne de ce qui a surgit de l'assistance aujourd'hui : des approches différentes qui se croisent, qui reviennent, des réminiscences, des récurrences, des rémanences, une exigence d'être entendu, que les aspects qui nous tiennent à cœur et qui n'ont pas reçu encore de réponse soient entendus, soient proférés. Alors plutôt que cette parole solennelle, c'est la mienne, elle s'élève parmi les vôtres, elle essaie de prendre place au milieu des vôtres, elle ne surplombe pas vos paroles à vous. »

##### **Une vigilance sans faille**

« D'abord, peut-être une belle surprise d'ailleurs, j'ai entendu « notre Fondation », je crois que l'appropriation est essentielle. Notre Fondation, il faut que, seconde après seconde, celles et ceux qui feront vivre cette fondation aient conscience qu'elle vous appartient, qu'elle nous appartient, et que cette fondation fera sens si elle habite ce que Césaire encore appelait « notre nous furieux » : « Vent enveloppe moi jusqu'à ce nous furieux ». (...) Donc cette appropriation me paraît

d'excellente augure, et la promesse que nous serons dedans, dehors, au-dessous, au-dessus mais d'une vigilance sans faille.

Ensuite, je voudrais vous inciter à savoir reconnaître les victoires et à nous en délecter. Lorsque nous remportons une victoire, reconnaissons-la, proclamons-la. D'abord parce que ça fait du bien, ensuite parce qu'elle nous permet, cette victoire, de nous arc-bouter pour en exiger d'autres, pour livrer les combats qui viennent. »

### **Loi 2001 : enseigner l'histoire**

« Dans les années qui ont suivi l'adoption de la loi de 2001, il y a eu le respect de l'article 2 sur l'obligation d'enseigner cette histoire à tous les niveaux. (...) Ça c'était une victoire, rappelons-la, proclamons-la, et exigeons qu'elle perdure. »

### **Le système esclavagiste**

« Oui il y a un courage considérable à dire que toutes ces personnes ont été victimes, mais pas victime point à la ligne ! Victime d'un système d'État, victime d'une coalition de puissances monarchiques qui ont mis en œuvre tous leurs savoirs, tous leurs moyens, toutes leurs techniques de l'époque, toutes leurs relations diplomatiques, toutes leurs ambitions, tous leurs intérêts pour écraser des personnes en individualité, non pas des armées face à eux, mais des personnes en individualité et des personnes prises par trahison, des personnes délibérément détruites, y compris pour l'exemple. (...) Oui vous pouvez dédaigner l'humanité que nous portons en nous, mais c'est nous qui allons vous sauver, parce qu'en faisant résistance, parce qu'en montrant que cette humanité est invincible et indestructible, nous vous sauvons, vous, de votre inhumanité. »

### **Féconder le monde contemporain**

« Alors oui, nos ancêtres furent des victimes, honorons-les, inclinons-nous, mais oui nos ancêtres furent aussi celles et ceux qui ont fécondé le monde contemporain. Le monde contemporain ! Je parle du monde. Je parle de toutes les sociétés humaines, les sociétés européennes, les sociétés américaines, sud et nord, les sociétés caribéennes, les sociétés africaines, les sociétés asiatiques aussi, parce que, dans ce grand maelström, vous savez que l'Asie a été prise par les engagés, les coolies, et que dans nos pays, dans nos sociétés, dans nos terres, se retrouve le nectar de ce tout que les femmes et les hommes du monde ont inventé, ont créé, que ce soit les langues, que ce soit les religions syncrétiques, que ce soit la gastronomie, que ce soit les danses, que ce soit les chants, que ce soit les explications de l'univers, que ce soit la connaissance des plantes, que ce soit les méthodes de guérison, que ce soit les techniques de pêche, de chasse, d'agriculture. C'est là, dans ces rencontres, de langues, de vocabulaires, de structures, dans ces rencontres de croyances, dans ces rencontres de « Comment mange-t-on ? Qu'est-ce qu'on aime manger ? Qu'est-ce qu'on ajoute au plaisir du palais ? » Ah les délices de l'odorat... c'est là que tout cela a été inventé, c'est dans ces lieux-là. Y a-t-il plus humain que cela ? Est-il possible d'être plus humain que cela ? Voilà nos victoires ! Elles sont immortelles, elles sont éternelles. »

### **Le monde tout entier vibre en nous**

« Oui nous sommes pluriels, et c'est notre puissance. Le monde tout entier vibre en nous, et nous sommes connectés par la fréquence de la mémoire et de l'histoire à la totalité du monde. Et c'est la plus grande force de la société française. Et si elle en est consciente, et c'est une de nos missions de la rendre consciente de cela, cette force que lui apporte cette histoire monstrueuse, cette force peut la rendre elle aussi invincible, et l'aider à se défaire de ses peurs complètement irrationnelles, mortifères, la peur de l'autre, la peur du différent. »

Rendre les mécanismes aveugles

« Moi, pour ma part, je veux que quel que soit l'enfant de ce pays, où qu'il naisse dans ce pays, quelle que soit son apparence, quelle que soit sa couleur, et même quelle que soit la condition sociale de sa famille, je veux que cet enfant ait toutes ses chances ; toutes ses chances et que, si dans vingt ans il doit être prix Nobel de littérature, prix Nobel de physique, prix Nobel de chimie, il n'y ait rien qui l'ait arrêté, aucun mécanisme systémique qui discrimine et qui ait pu l'arrêter à un moment de son parcours. Moi je veux ça, c'est-à-dire que les mécanismes d'intégration dans les services publics, et notamment celui de l'éducation, deviennent aveugles, voilà ce que j'exige ! Non pas qu'on me voit par rapport à ma couleur, mais qu'on ne voit pas ma couleur, qu'on voit mon intelligence, qu'on voit ma volonté, qu'on voit mes talents, qu'on voit mon caractère aussi ! »

### **Réparation**

« (...) un point extrêmement important : c'est la réparation qui a été abordée ce matin aussi. Le crime est irréparable et disons-le haut et fort : Le crime est ir-ré-pa-ra-ble. Pas de nuance, pas d'à peu près, pas de mais, pas de si, le crime est ir-ré-pa-ra-ble, point. (...) La réparation est un sujet et je pense que la Fondation doit arriver à l'épuiser au moins conceptuellement. Je crois que la réparation est impossible, mais je ne tolère pas l'idée qu'on dise qu'il n'y a pas de sujet, là. Il y a des choses possibles, il y a des politiques publiques, la politique foncière que je viens d'évoquer, parce que souvent on écarte complètement le sujet économique, on parle de finance, on parle de toute sorte de choses, de choses parfois aussi juste virtuelles, mais on ne parle pas de l'économie. Oui l'économie fait partie de la spoliation et oui l'économie fait partie des possibilités de réparation. »

### **Penser à l'échelle du monde**

« Nous devons inventer avec une ambition extrêmement haute. Lorsque je vous parle du monde, lorsque je vous dis que nous avons fécondé le monde, ce n'est pas pour entrer sous notre carbet. C'est pour réfléchir, penser à hauteur du monde, à l'échelle du monde, même si nous devons agir là à l'échelle de la France ou à l'échelle des départements d'Outre-Mer, mais nous devons élever l'exigence de notre pensée à l'échelle du monde. » La Fondation : des partenariats « (...) consentez à ce que la Fondation établisse un type de relation avec les sachants, les chercheurs, histoire, sciences sociales, tout le reste, un autre type de relation avec les associations, un autre type de relation avec les institutions, un autre type de relation avec les individualités dont on a parfois besoin de la visibilité au service d'une cause, d'une action etc. Consentez à cela, mais surtout, par pitié, restez chacune, chacun ce que vous êtes, parce que c'est ce qui fait la richesse, c'est ce qui fait le dynamisme, c'est ce qui fait la source d'énergie de notre capacité à faire. »

## **5. Ressources Vidéos**

- [Courte vidéo de Christiane Taubira pour le 10 mai 2021 : pourquoi se souvenir ? \(FME\)](#)
- Chanson *Seuls et vaincus* de Gaël Faye, écrite par Christiane Taubira 2023  
[https://youtu.be/ndYv5-QYI0s?si=lopdgD6cs1bkY\\_2H&t=1625](https://youtu.be/ndYv5-QYI0s?si=lopdgD6cs1bkY_2H&t=1625)
- Les rencontres "Esclavages & héritages" à la BNF 15 décembre 2025  
<https://youtu.be/0NtOiBiLP08?si=BTIftfg3---C-dXy&t=1041>
- Carte blanche Christiane Taubira 2021  
[https://www.youtube.com/live/7ANqX-5Y5r0?si=HwH\\_MGUoQO1uiU7y](https://www.youtube.com/live/7ANqX-5Y5r0?si=HwH_MGUoQO1uiU7y)

- Emission Live sur Facebook sur les 25 ans de loi Taubira 2020  
<https://memoire-esclavage.org/live-15-novembre-loi-taubira-20-ans-et-apres>
- Carte blanche Christiane Taubira sur l'esclavage en Guyane 10 juin 2020  
<https://www.youtube.com/live/sy80im8Lz6c?si=vbsdprvJuspntqF>

### **Extrait vidéo du discours de Christiane Taubira (6 min) et texte intégral**

- <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/vdo17091829/extrait-christiane-taubira-delannon-a-l-assemblee-nationale>
- <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/christiane-taubira-18-fevrier-1999>

## **La Fondation pour la mémoire de l'esclavage**

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une fondation reconnue d'utilité publique, privée et autonome, créée en novembre 2019 qui agit pour l'intérêt général et la cohésion nationale. Son action est soutenue par l'Etat et des partenaires privés qui partagent son projet. Elle agit en collaboration avec la société civile, les territoires, le monde de la recherche, de la culture, des médias et de l'éducation pour transmettre l'histoire de l'esclavage mais aussi parler de ses héritages, par la culture, et pour la citoyenneté. La FME est présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre.



Site : [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org)

Réseaux sociaux : <https://linktr.ee/fondationpoumlamemoiredelescla>

### **Contact**

Armelle Chatelier, responsable communication et Culture  
[armelle.chatelier@fondationesclavage.org](mailto:armelle.chatelier@fondationesclavage.org) / 06 88 17 68 25

Marie Nonat, chargée de communication et relations presse  
[marie.nonat@fondationesclavage.org](mailto:marie.nonat@fondationesclavage.org)